

*Affaires courantes*

répercussions morales et juridiques sur ma capacité de m'acquitter efficacement de mes fonctions parlementaires.

Je tiens à dire que, même si les affirmations du député étaient fondées, il s'agit simplement d'un honneur conféré par une collectivité à un individu et rien de plus.

Pour que les députés réformistes comprennent bien en quoi consiste ce genre de cérémonie, cela équivaut à recevoir le titre de citoyen de l'année de la Chambre de commerce. Ce serait comme recevoir l'Ordre du Canada du gouvernement canadien.

• (1505)

Il s'agit simplement d'un honneur qu'une collectivité accorde à quelqu'un et qui ne crée aucune situation de conflit d'intérêts. Ce qui est encore plus important, c'est que je n'ai jamais reçu cet honneur. Je ne sais pas où le député a trouvé ses renseignements.

Monsieur le Président, que mes privilèges aient été violés ou non, je voudrais que le député de North Island—Powell River se rétracte publiquement et présente des excuses à la population canadienne pour avoir tenu des propos qui, dans certaines régions du Canada, nuisent aux relations interraciales. C'est la nouvelle politique proposée par le Parti réformiste.

**Le Président:** Cette question de privilège découle de celle qui a été soulevée vendredi. À ce moment-là, le député n'était pas ici pour se défendre. J'ai donc attendu jusqu'à aujourd'hui pour entendre ce qu'il avait à dire.

À première vue, il me semble que les privilèges ne soient pas en cause. Il s'agit simplement d'une question à débattre et à clarifier. Bien souvent, ces déclarations sont faites en toute bonne foi, car les députés sont des gens honorables.

Je ne crois pas que le député de North Island—Powell River soit présent aujourd'hui. Alors, si nous pouvions attendre à demain, j'aimerais examiner tout ce qui a été dit. Je voudrais aussi regarder la bande vidéo. Si cela est nécessaire, j'en reparlerai à la Chambre. Pour l'instant, il me semble que les privilèges ne soient pas en cause.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8), j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à un certain nombre de pétitions.

## LOI SUR LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-91, Loi visant à maintenir la Banque fédérale de développement sous la dénomination de Banque de développement du Canada.

—Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je désire informer la Chambre que j'ai l'intention de proposer le renvoi de ce projet de loi à un comité avant sa deuxième lecture, conformément au paragraphe 73(1) du Règlement.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

**M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-325, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter à la Chambre aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues et qui concerne les étiquettes de mise en garde contre le lactose.

Ce projet de loi modifie la Loi sur les aliments et drogues en faisant en sorte que tout aliment ou drogue contenant du lactose et destiné à être vendu au public soit emballé dans un contenant portant une étiquette prévenant qu'il renferme du lactose et qu'il risque d'être nocif pour les personnes ayant une intolérance au lactose.

• (1510)

L'intolérance au lactose est une condition dont souffre un Canadien sur cinq, soit environ 6 millions de Canadiens. J'espère que tous les députés prendront le temps d'examiner attentivement ce projet de loi et se rendront compte que l'étiquetage adéquat d'aliments contenant du lactose aiderait assurément au moins 6 millions de Canadiens.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## PÉTITIONS

### LA FISCALITÉ

**M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition qui a circulé dans tout le Canada. Cette pétition a été signée par un certain nombre d'électeurs d'Oakville, en Ontario.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que s'occuper de la famille et des enfants d'âge préscolaire est une profession honorable qui n'a pas été reconnue pour ce qu'elle vaut par notre société. Ils déclarent également que la Loi de